

GARANTIE 25 ANS

L'équipe Husky vous félicite pour votre achat et vous remercie de la confiance que vous portez envers ses produits qui sont de la plus haute qualité. Pour assurer votre tranquillité d'esprit, Husky vous offre la meilleure garantie de l'industrie sur votre nouveau système central d'aspiration. Les principes avantageux de cette garantie 25 ans sont définis dans ce document. Nous vous invitons à prendre connaissance des clauses ci-dessous afin de rendre l'utilisation de votre système central d'aspiration la plus agréable possible.

GARANTIE 25 ANS SUR LES PIÈCES DE L'UNITÉ MOTRICE

Les pièces de votre unité motrice Husky sont garanties contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité fonctionnelle pour la durée de vie du produit. La durée de vie de votre centrale d'aspiration Husky est estimée à vingt-cinq (25) ans d'utilisation normale, à compter de la date originale d'achat chez un distributeur ou marchand Husky autorisé. Voir les « Conditions et modalités de la garantie 25 ANS » ci-dessous pour les conditions d'utilisation normale couvertes par cette garantie.

Il est précisé toutefois que s'agissant des accessoires et prises d'aspiration, la garantie est d'une durée de cinq (5) ans à compter de la date originale d'achat chez un distributeur ou marchand Husky autorisé. Voir les conditions décrites à la section «Garanties complémentaires sur les produits de Husky» ci-dessous. La garantie de cinq (5) ans sur accessoires et prises d'aspiration est valide pour un usage résidentiel seulement. Est exclu de la garantie sur les accessoires et prises d'aspiration, tout usage à caractère commercial, collectif ou industriel.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA GARANTIE 25 ANS

La garantie de 25 ans est valide pour un usage résidentiel seulement. Est exclu de la garantie 25 ans tout usage à caractère commercial, collectif ou industriel. Au titre de la garantie 25 ans, Husky s'engage à réparer les pièces d'une unité motrice pendant toute la durée de la garantie. Dans l'éventualité où Husky estimerait que l'unité motrice ne peut-être réparée ou qu'une telle réparation se révèlerait inopportune, une unité motrice similaire ou équivalente vous sera offerte en remplacement. Pour les cinq (5) premières années entières à compter de la date originale d'achat de l'unité motrice, les frais de main d'œuvre demeureront à la charge de Husky. À l'issue de cette période de cinq (5) ans, les frais de main d'œuvre nécessités par la mise en œuvre de la garantie vous seront facturés. Pour bénéficier des termes de cette garantie, le propriétaire du système doit immédiatement contacter un distributeur autorisé Husky pour signaler tout problème de fonctionnement de l'unité motrice. Tout transport d'une unité motrice pour fin de réparation sous garantie doit être approuvé préalablement par un distributeur autorisé Husky ou par le siège social Husky. Seuls les transports autorisés et/ou organisés par Husky ou ses représentants seront acceptés. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux pour toute prise en compte de votre demande. À défaut, l'enregistrement en ligne du système ou l'envoi de la carte de garantie à Husky pourra se substituer à la preuve d'achat originale en cas de réclamation. En tout état de cause, la garantie 25 ans offerte par Husky sera exclue et ne pourra être mise en œuvre dans chacun des cas suivants: utilisation du système sous des tensions électriques autres que celles indiquées sur l'appareil, défectuosité fonctionnelle résultant d'une réparation de l'appareil effectuée par des personnes non qualifiées ou non autorisées, utilisation de l'appareil pour aspirer des matières liquides, à l'exception des séries Husky PRO et Husky H_2O, utilisation de l'appareil pour aspirer toutes matières proscrites par le manuel d'utilisateur, utilisation et entretien de l'appareil dans des conditions inhabituelles, non conformes ou inadéquates aux instructions de Husky, au manuel d'utilisateur ou à toutes autres spécifications contre-indiquées, altérations ou modifications physiques et/ ou fonctionnelles du système Husky, la réparation de dommages résultant d'une cause externe à l'appareil (accident, choc, surtension etc.), l'utilisation de périphériques ou accessoires non adaptés en combinaison avec l'appareil.

Afin de bénéficier de votre système central d'aspiration et de la garantie de 25 ans, le propriétaire/utilisateur du système doit nettoyer régulièrement le filtre permanent et suivre les consignes d'entretien telles que mentionnées dans le manuel de l'utilisateur. Les pièces d'usure normale telles les brosses de carbone, le filtre permanent, les sacs de filtration et les piles ne sont pas couverts par cette garantie. Toutes réparations, entretiens et remplacements des brosses de carbone doivent être faits par un réparateur certifié Husky. Toutes les dépenses reliées à l'entretien normal incluant le changement des brosses de carbone sont aux frais du propriétaire du système.

GARANTIE DE CINQ (5) ANS SUR LES ACCESSOIRES ET LES PRISES D'ASPIRATION (PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE)

Tous les accessoires, boyaux flexibles et prises d'aspiration sont garantis pour une période de cinq (5) ans à compter de la date originale d'achat contre tout défaut de fabrication et/ou défectuosité. La garantie ne couvre pas les dommages causés par une utilisation abusive ou altérations ou modifications physiques et/ou fonctionnelles de l'accessoire, boyau flexible ou prise d'aspiration. Peut aussi être considéré comme usage non conforme ou inadéquat; une installation inappropriée ou non recommandée faite à l'encontre des principes prédéfinis dans le manuel de l'utilisateur ou les instructions d'installation du système. Le non-respect des instructions d'installations Husky entraînera la caducité immédiate et sans équivoque de toute garantie fournie par Husky en application des présentes. Les piles nécessaires au fonctionnement de la télécommande intégrée au boyau flexible de type wifi ne sont pas couvertes par cette garantie. Pour bénéficier du service après-achat en conformité avec les modalités de cette garantie, le propriétaire du système doit immédiatement contacter un distributeur autorisé Husky pour signaler tout problème de fonctionnement couvert par cette garantie. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux pour toute prise en compte de votre demande. Le transport pour fin de réparation ou remplacement sous garantie doit être approuvé par un distributeur autorisé Husky ou par le siège social Husky. Seuls les transports autorisés et/ ou organisés par Husky ou ses représentants seront acceptés. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux.

GARANTIE DE DOUZE (12) MOIS POUR USAGE COMMERCIAL SUR LES MODÈLES DE SÉRIE HUSKY H_2O

S'ils sont utilisés en milieu commercial, les systèmes de série Husky H_2O ainsi que tous leurs accessoires sont garantis contre tout défaut de fabrication et défectuosité pour une période de douze (12) mois à compter de la date originale d'achat du système. La garantie 25 ans ne s'applique pas pour un usage commercial. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux pour toute prise en compte de votre demande. Le transport pour fin de réparation ou remplacement sous garantie doit être approuvé par un distributeur autorisé Husky ou par le siège social Husky. Seuls les transports autorisés et/ ou organisés par Husky ou ses représentants seront acceptés. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux.

GARANTIE DE DOUZE (12) MOIS POUR USAGE COMMERCIAL SUR LES MODÈLES DE SÉRIE HUSKY PRO

S'ils sont utilisés en milieu commercial, les systèmes de série Husky PRO, ainsi que tous leurs accessoires, sont garantis contre tout défaut de fabrication et défectuosité pour une période de douze (12) mois à compter de la date originale d'achat du système. La garantie 25 ans ne s'applique pas pour un usage commercial. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux pour toute prise en compte de votre demande. Le transport pour fin de réparation ou remplacement sous garantie doit être approuvé par un distributeur autorisé Husky ou par le siège social Husky. Seuls les transports autorisés et/ ou organisés par Husky ou ses représentants seront acceptés. La facture originale d'achat doit accompagner le produit défectueux.

CONDITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES GARANTIES HUSKY, RELATIVES À L'INSTALLATION

Le non-respect des instructions d'installations Husky entraînera la caducité immédiate et sans équivoque de toute garantie fournie par le manufacturier Husky en application des présentes. L'installation de toute unité motrice Husky doit être faite selon les règles de l'art et en accord avec les réglementations et autres codes du bâtiment régionaux. Chaque juridiction peut avoir ses codes et règlements spécifiques applicables aux appareils installés dans ses bâtiments et connectés aux systèmes d'eau et de drainage public (pour modèles H2O). Husky ne peut être tenu pour responsable des dommages occasionnés par une installation fautive ou défectueuse selon les termes et conditions de cette garantie. L'installateur s'engage à suivre toutes les obligations réglementaires légales et les instructions d'installation Husky pour assurer la validité de la garantie offerte par Husky sur l'appareil installé.